

SÉANCE DU 29 JUILLET 2020

DÉCISION N° 2020 / 92 / EOLIEN MEDITERRANEE / 1

PROJETS DE PARCS EOLIENS FLOTTANTS EN MER MEDITERRANEE

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment l'article L. 121-8-1 et l'article L. 121-9,
- vu le courrier de saisine et le dossier annexé en date du 16 juillet 2020, de Mme Barbara POMPILI, Ministre de la Transition écologique,

Considérant que :

- les enjeux et impacts socio-économiques et environnementaux attachés à ces projets sont majeurs et d'intérêt national,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

Il y a lieu d'organiser un débat public.

Article 2 :

Un dossier élaboré par le maître d'ouvrage, en lien avec la commission particulière du débat public, répondant à l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, et accessible à tous, sera présenté à la commission nationale avant l'ouverture du débat public.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Journal Officiel de la République française.

La Présidente



Chantal Jouanno

Chantal JOUANNO